Nations Unies

S/PV.7958



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7958e séance

Vendredi 2 juin 2017, à 16 h 45

New York

Président :	M. Llorentty Solíz	(Bolivie (État plurinational de))
Membres :	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d’Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Wilson
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Non-prolifération: République populaire démocratique de Corée

17-15742 (F)





La séance est ouverte à 16 h 45.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite le représentant de la République de Corée à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/472, qui contient un projet de résolution déposé par les États-Unis d’Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, États-Unis d’Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l’unanimité en tant que résolution 2356 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Haley (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité envoie aujourd’hui un message clair à la Corée du Nord : arrêtez les tirs de missiles balistiques ou alors vous aurez à en subir les conséquences. Les membres du Conseil – parmi lesquels trois des voisins les plus proches de la Corée du Nord – s’accordent tous pour dire que les missiles de la Corée du Nord constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales et que la communauté internationale ne peut pas rester sans répondre. Il est plus que temps que la Corée du Nord entende les avertissements. La communauté internationale est en train de s’unir pour agir et la pression ne se relâchera que lorsque la Corée du Nord se conformera pleinement aux résolutions du Conseil.

Les tirs de missiles provocateurs et illégaux de la Corée du Nord constituent une menace directe pour la sécurité de nombreux pays, dont le mien. Plusieurs missiles ont déjà atterri dangereusement près de la Corée du Sud, du Japon et plus récemment de la Russie. Chaque fusée nord-coréenne risque de toucher un avion ou un navire, ce qui met en danger des vies civiles. Chaque test fait monter d’un cran les tensions dans la région.

Mais en dépit de tous ces risques et des sanctions prises par le Conseil jusqu’ici, la Corée du Nord continue de choisir l’escalade. La raison pour laquelle la Corée du Nord poursuit ses tirs de missiles est évidente. Elle reconnaît elle-même publiquement vouloir acquérir la capacité d’envoyer ses armes de destruction massive sur de longues distances pour frapper des villes américaines, sud-coréennes ou japonaises. C’est pourquoi le régime multiplie les tests de missiles balistiques. Avec chaque lancement, la République populaire démocratique de Corée acquiert de précieuses données techniques pour faire encore davantage de progrès et petit à petit, cherche à étendre la portée de ses missiles. Le Conseil de sécurité a, à juste titre et à maintes reprises, condamné ces tirs et exigé de la République populaire démocratique de Corée qu’elle suspende toutes les activités liées à son programme de missiles balistiques. Les ministres des affaires étrangères se sont réunis ici il y a un mois (voir S/PV.7932) pour exiger que la République populaire démocratique de Corée y mette un terme. La résolution 2356 (2017) montre que ce ne sont pas que des mots.

Les États-Unis continueront d’œuvrer sans relâche pour faire en sorte que la communauté internationale ne s’habitue jamais aux violations commises par la République populaire démocratique de Corée ni ne ferme les yeux. Et la République populaire démocratique de Corée doit comprendre que la communauté internationale n’acceptera jamais la mise au point et les essais d’armes nucléaires par le régime. Tant que la République populaire démocratique de Corée n’aura pas revu sa position, tous les États Membres de l’ONU doivent faire leur part pour accroître la pression. La République populaire démocratique de Corée est une menace mondiale qui exige une réponse mondiale. Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer l’application des sanctions du Conseil de sécurité visant la République populaire démocratique de Corée. C’est pourquoi les États-Unis renouvellent leur appel aux États responsables pour qu’ils rompent leurs relations diplomatiques et cessent le commerce illégal avec la République populaire démocratique

de Corée. Les pays doivent également faire plus pour démanteler les réseaux de contrebande de la République populaire démocratique de Corée et tarir les sources de financement qu'elle utilise pour financer la mise au point d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Les États-Unis continueront de rechercher un règlement pacifique et diplomatique de la situation. Nous voulons une solution négociée, mais la République populaire démocratique de Corée doit s'acquitter de ses obligations fondamentales en cessant d'abord tous les tirs de missiles balistiques et les essais d'armes nucléaires et en prenant des mesures concrètes pour éliminer son programme d'armes nucléaires. Notre but n'est pas le changement de régime. Les États-Unis n'ont aucun désir de menacer le peuple de la République populaire République de Corée ni de déstabiliser la région Asie-Pacifique. Et nous n'avons jamais fermé la porte au dialogue avec la République populaire démocratique de Corée. Mais, comme nous l'avons déjà dit, il faut que toutes les options soient sur la table pour réagir à toute provocation à l'avenir. Au-delà des conséquences diplomatiques et financières, les États-Unis restent prêts à lutter contre l'agression de la République populaire démocratique de Corée par d'autres moyens, si nécessaire.

Les États-Unis sont pleinement déterminés à se défendre et à défendre leurs alliés contre une agression de la République populaire démocratique de Corée. Une fois de plus, il lui appartient de décider si elle veut poursuivre sur cette voie dangereuse. Comme le Conseil de sécurité l'a montré aujourd'hui, tout tir de missiles ou essai nucléaire à l'avenir est absolument inacceptable. Nous espérons que la République populaire démocratique de Corée verra cette réponse et choisira une voie plus constructive vers la stabilité, la sécurité et la paix.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité comportent des dispositions explicites contre tout tir recourant à la technologie des missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée. La Chine est opposée aux tirs effectués par la République populaire démocratique de Corée. La résolution 2356 (2017), adoptée aujourd'hui par le Conseil, démontre la position unifiée de la communauté internationale contre la mise au point de programmes nucléaires et de missiles par la République populaire démocratique de Corée. Dans le même temps, la résolution réaffirme l'importance de maintenir la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et dans l'ensemble de l'Asie du Nord-Est, exprime l'attachement à un règlement pacifique, diplomatique et politique de la situation et souligne qu'il importe que les parties concernées réduisent les tensions dans la péninsule.

La Chine appelle toutes les parties à appliquer pleinement et intégralement les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la République populaire démocratique de Corée et à œuvrer à un règlement pacifique de la question nucléaire sur la péninsule en redoublant d'efforts pour promouvoir la non-prolifération, la paix et le dialogue. La situation actuelle dans la péninsule est complexe et délicate. Dans le même temps, la conjoncture actuelle est très propice pour revenir sur la bonne voie et rechercher un règlement de la question nucléaire sur la péninsule par le dialogue et la négociation. Il incombe à toutes les parties concernées de faire preuve de retenue et de faire davantage pour contribuer à apaiser les tensions et à renforcer la confiance mutuelle, plutôt que le contraire.

En tant que proche voisin de la péninsule coréenne, la Chine a toujours insisté sur la dénucléarisation de la péninsule, le maintien de la paix et de la stabilité sur la péninsule et la recherche d'une solution par le dialogue et la négociation. La Chine a toujours été fermement opposée au chaos et aux conflits sur la péninsule. À la lumière de l'évolution de la situation sur la péninsule, la Chine a proposé l'approche à double voie qui consiste à promouvoir des progrès parallèles dans les efforts de dénucléarisation et la mise en place d'un mécanisme de paix sur la péninsule. La Chine a également proposé la suspension réciproque, qui permettrait la suspension des activités de missiles nucléaires par la République populaire démocratique de Corée et celle des grandes manœuvres militaires menées par les États-Unis et la République de Corée. Ces propositions sont pragmatiques et réalisables. Nous espérons qu'elles seront examinées sérieusement et recevront une réponse constructive de la part des parties concernées.

La Chine, quant à elle, est ouverte aux propositions utiles de toutes les parties. Nous espérons que toutes les parties concernées collaboreront avec la Chine pour continuer à promouvoir le dialogue et les négociations afin de trouver une solution aux problèmes de la péninsule coréenne dans le cadre des pourparlers à six, et œuvreront activement et de manière constructive à la réalisation de l'objectif d'une dénucléarisation rapide et d'une paix et d'une sécurité durables dans la péninsule coréenne.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2356 (2017) dont nous remercions les États-Unis d'avoir pris l'initiative. Nos remerciements vont également à tous les autres membres du Conseil de sécurité pour leur appui.

Pendant trois semaines d'affilée, la République populaire démocratique de Corée a lancé des missiles balistiques en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cela est totalement inacceptable. Le Japon condamne fermement le dernier tir, ainsi que les tirs précédents, dont huit ont été effectués rien que cette année. La République populaire démocratique de Corée poursuit obstinément son accumulation d'armes nucléaires, tout en faisant complètement fi de la volonté de la communauté internationale. Ces provocations incessantes vont à l'encontre des efforts internationaux visant un règlement pacifique des questions nucléaires et balistiques et constituent un défi et une menace directs pour la sécurité du Japon, de la région et au-delà.

La communauté internationale ne doit pas laisser sans réponse ce mépris affiché à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité. Aujourd'hui, l'adoption à l'unanimité de la résolution 2356 (2017) envoie un signal très fort selon lequel les lancements de missiles balistiques ont des conséquences. En d'innombrables occasions, nous avons dit clairement que nous étions toujours prêts à reprendre le dialogue si la République populaire démocratique de Corée manifestait un engagement sincère et prenait des mesures concrètes de dénucléarisation. La succession de tirs de missiles balistiques fréquents et dangereusement provocateurs auxquels nous assistons aujourd'hui indiquent que la République populaire démocratique de Corée est loin de vouloir reprendre un dialogue constructif. Cela ne nous laisse pas d'autre choix que de continuer à accroître la pression sur ce pays. Le moment est venu pour tous les États Membres de l'ONU de faire preuve d'un engagement renouvelé en faveur d'une mise en œuvre rigoureuse et intégrale des résolutions existantes du Conseil de sécurité, y compris celle que nous venons d'adopter, afin que la République populaire démocratique de Corée comprenne qu'elle doit modifier sa politique actuelle.

Par ailleurs, la résolution 2356 (2017) ne constitue pas la fin de nos efforts. Nous devons continuer à exercer des pressions sur la République populaire démocratique de Corée jusqu'à ce qu'elle manifeste un engagement sincère et prenne des mesures concrètes en vue de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Le Japon continuera à travailler étroitement avec les membres du Conseil et tous les autres États Membres pour parvenir à un règlement global des problèmes liés à la République populaire démocratique de Corée.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2356 (2017). Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a envoyé un nouveau message d'unité et de détermination contre les provocations répétées de la République populaire démocratique de Corée, qui constituent une violation flagrante du droit international et une grave menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous remercions les États-Unis et la Chine d'avoir fait avancer la résolution dans un esprit constructif de collaboration active avec toutes les parties et tous les acteurs concernés, ce qui demeure essentiel aux efforts globaux visant à instaurer la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne.

Une fois de plus, l'Italie condamne fermement les activités liées aux missiles et aux armes nucléaires qui ont été menées récemment par la Corée du Nord. La République populaire démocratique de Corée doit cesser de faire montre d'un mépris flagrant envers ses obligations internationales et prendre immédiatement des mesures pour renoncer à ses politiques provocatrices et isolationnistes, en s'engageant tout d'abord à renoncer complètement à ses programmes d'armes nucléaires et de missiles de façon vérifiable et irréversible.

En notre qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), nous continuons à œuvrer sans relâche, de concert avec d'autres membres, pour garantir l'application intégrale de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution que le Conseil vient d'adopter, par l'ensemble des Membres. Un régime de sanctions rigoureux et efficace est essentiel pour que les dirigeants de la République populaire démocratique de Corée se rendent compte du coût de leur attitude de défi à l'égard du Conseil et de la communauté internationale dans son ensemble.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'Italie estime que les sanctions doivent rester un outil destiné à faire avancer une stratégie globale visant à instaurer une paix et une stabilité durables sur la péninsule coréenne. Les régimes de sanctions ne sont pas une fin en soi. Il faut éviter qu'il n'y ait des conséquences négatives pour la population civile et la situation humanitaire dans le pays. L'objectif ultime est d'amener la République populaire

démocratique de Corée à changer de comportement, ce qui pourrait ouvrir la voie à un règlement pacifique et global pour la péninsule coréenne et la région dans son ensemble.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie a voté pour l'adoption aujourd'hui de la résolution 2356 (2017) imposant de nouvelles sanctions à la République populaire démocratique de Corée. La résolution qui vient d'être adoptée demande à Pyongyang de cesser son comportement inacceptable et de répondre aux exigences légitimes de la communauté internationale. Les tirs de missiles, en particulier sans notification préalable, sont inadmissibles. Ils constituent une menace non seulement pour la sécurité des transports dans la région, mais aussi pour la vie humaine.

Toutefois, nous voudrions attirer l'attention sur certains points controversés de la résolution que nous venons d'adopter. Il est évident que Pyongyang viole les sanctions qui ont été imposées. Néanmoins, il ne fournit pas des éléments d'armes de destruction massive à des acteurs non étatiques. Il n'y a pas de lien direct entre la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et les agissements des autorités de Pyongyang. Il faut mettre fin à la pratique consistant à mentionner cette résolution dans le cadre des sanctions. Elle est contre-productive, en particulier pour la résolution 1540 (2004).

La Russie a déclaré à maintes reprises que la résolution 1540 (2004) est avant tout un cadre de coopération entre les États pour éviter que des éléments entrant dans la fabrication d'armes de destruction massive ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. En l'absence de coopération, cet objectif ne sera pas atteint au niveau mondial. Les tentatives visant à établir des mécanismes d'application de cette résolution n'aboutiront pas, surtout dans les juridictions nationales. Ceux qui sont favorables au maintien de cette référence la présente résolution doivent comprendre qu'ils portent atteinte à l'esprit intrinsèque de coopération et d'échange de la résolution 1540 (2004). En outre, cela donne aux pays qui se méfient déjà de cet instrument de non-prolifération un argument supplémentaire en faveur du non-respect de ses dispositions. Nous avons également des doutes sérieux sur les références faites dans le texte à d'autres programmes des armes de destruction massive. Ces références doivent de fonder sur des preuves convaincantes. Le Conseil de sécurité n'a pas le droit à l'erreur et doit se baser sur des faits réels et non sur des suppositions. Nous voudrions rappeler que les États-Unis ont lancé une guerre contre l'Iraq sous le faux prétexte que Bagdad détenait des armes de destruction massive. À ce stade, il n'y a aucune preuve que Pyongyang met au point des programmes d'armes chimiques ou biologiques. Si un de nos collègues a des preuves pertinentes et solides de la culpabilité de Pyongyang à cet égard, nous sommes prêts à les examiner. Les données factuelles à notre disposition indiquent ce qui suit.

La République populaire démocratique de Corée est membre de la Convention sur les armes biologiques et n'a fait l'objet d'aucune plainte au titre de la Convention. Nous savons également que Pyongyang, bien qu'il ne soit pas partie à la Convention sur les armes chimiques, a néanmoins encouragé activement la Malaisie à faire appel aux compétences spécialisées de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat de Kim Jong-nam, dont les résultats définitifs n'ont pas encore été rendus publics.

Nous aimerions également avoir des explications de la part des États-Unis concernant l'élargissement des sanctions américaines contre la République populaire démocratique de Corée, annoncé le 1er juin, et qui visent trois sociétés russes et un citoyen russe. Nous sommes préoccupés et profondément déçus par cette mesure.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, le mécanisme de restriction unilatérale est illégal au regard du droit international. La pratique a démontré l'inefficacité de ces mesures qui constituent en fait une approche destructrice, quand on recourt à des mesures coercitives au lieu d'outils diplomatiques comme méthode universelle pour régler les problèmes mondiaux. Cela s'applique pleinement à la décision récente de Washington, qui ne contribue nullement au règlement de la situation sur la péninsule coréenne.

Il est à noter qu'après le changement d'administration aux États-Unis, les sanctions passives sont toujours une constante de la politique américaine, et notamment les mesures visant des organisations et des citoyens russes. Au lieu de s'atteler à régler les problèmes qui caractérisent les relations bilatérales, Washington fait exactement le contraire en prenant des mesures hostiles qui font obstacle à la normalisation du dialogue et de la coopération dans les affaires internationales.

Les agissements irresponsables de Pyongyang ne devraient pas donner lieu à un regain de l'activité militaire dans la région et surtout à la mise en œuvre de plans de recours à la force. La logique de l'affrontement aurait des conséquences catastrophiques tant pour la péninsule

coréenne que pour la région dans son ensemble. Pour nous, il est évident qu'il faut privilégier le recours à tous les outils diplomatiques à notre disposition.

Dans ce contexte, les propositions de la Chine concernant un double gel, à la fois du programme de missiles nucléaires de la Corée du Nord et des exercices militaires menés par les États-Unis et la Corée du Sud, tout en encourageant le règlement des problèmes que connaît la péninsule, méritent une attention particulière. Nous sommes prêts à contribuer aux efforts internationaux, notamment ceux de l'ONU, visant à désamorcer la situation politique et diplomatique sur la péninsule coréenne. Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de renforcer le rôle de l'ONU s'agissant de désamorcer les tensions liées à la République populaire démocratique de Corée. Dans le cadre des efforts visant à trouver une formule pour normaliser la situation, il ne faut pas oublier que les sanctions visant la Corée du Nord ne doivent pas asphyxier les 25 millions de Nord-Coréens ordinaires, dont la grande majorité a besoin d'une aide de toute urgence. À cet égard, nous sommes convaincus que les Nations Unies doivent s'acquitter de leurs obligations dans le domaine humanitaire. En outre, il est inacceptable de déshumaniser les décisions et les mesures concernant la République populaire démocratique de Corée ainsi que d'autres situations de crise, aussi complexes soient-elles.

La source des tensions dans la péninsule n'est pas seulement le programme de missiles nucléaires de Pyongyang mais également l'activité militaire accrue de certains États à l'intérieur et en dehors de la région, en particulier en Asie du Nord-Est.

Un autre facteur déstabilisant est le déploiement récent des éléments du système antimissile balistique américain THAAD sur le territoire de la République de Corée. Nous avons dit à maintes reprises qu'une telle mesure porte atteinte à l'équilibre militaire dans la région et remet en cause la sécurité des pays voisins. Encore une fois, nous exhortons les États-Unis et la République de Corée à réexaminer le bien-fondé d'une telle démarche et à réfléchir à ses conséquences à long terme. Nous invitons les autres pays de la région à ne pas succomber à la tentation de s'associer à ces efforts déstabilisateurs.

Il est aujourd'hui plus important que jamais de trouver une solution politique. Certains de nos partenaires affirment être prêts à renouveler les contacts avec Pyongyang, mais sous certaines conditions. Si nous communiquons les uns avec les autres dans la langue des ultimatums, nous ne pourrons jamais aller de l'avant. La situation dans la péninsule coréenne et les autres graves crises contemporaines exigent que nous commencions à collaborer aussi rapidement que possible. La Russie se tient prête à entamer ce type de travail.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2356 (2017). Par cette résolution et par l'unité dont nous faisons montre, nous envoyons un message clair au régime de la République populaire démocratique de Corée : confrontés au comportement irresponsable et belliqueux sans cesse affiché par Pyongyang, nous, membres du Conseil de sécurité, entendons agir. Les tirs de missiles répétés menacent nos alliés et partenaires de la République de Corée, du Japon, et de l'ensemble de la région. Chaque tir, chaque essai de missiles montre que la République populaire démocratique de Corée n'a que mépris pour la sécurité internationale. Elle a placé ses ambitions destructrices avant même le bien-être de son propre peuple. Ce schéma ne peut tout simplement pas perdurer.

De multiples tirs de missiles ont été effectués au cours de cette seule année. Les actions et la rhétorique du régime montrent qu'il a manifestement l'intention de poursuivre son programme illégal d'armement. Nous devons montrer que ces actions ont des conséquences et que l'ensemble de la communauté internationale appuiera le Conseil dans sa lutte contre cette menace.

C'est pourquoi, pour la troisième fois en 18 mois, le Conseil n'a pas eu d'autre choix que d'agir de manière décisive. Avec cette résolution, adoptée au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, nous allons restreindre les capacités dont disposent certaines personnes et entités clefs de la République populaire démocratique de Corée pour aider et financer des programmes illégaux d'armements – en s'appuyant sur l'analyse et les recommandations du Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée. Nous allons émousser leur capacité à générer les revenus nécessaires pour étayer les programmes nucléaire et balistique illégaux du régime.

Notre message est clair : nous ne tolérerons pas le large éventail d'activités écrans dont se sert la République populaire démocratique de Corée pour soutenir ses programmes illégaux, pas plus que nous nous laisserons distraire par ces activités. Les résolutions adoptées par le Conseil imposent à la République populaire démocratique de Corée des sanctions de grande portée dont elle se ressentira.

Grâce à elles, une pression concrète est exercée sur un régime qui agit en toute impunité depuis beaucoup trop longtemps. Je serai très clair : c'est, sans conteste, à la République populaire démocratique de Corée de choisir la voie qu'elle veut emprunter à l'avenir – soit poursuivre ses agissements dangereux et déstabilisateurs, soit changer de comportement et commencer à forger un avenir pour sa population.

C'est avec une grande fermeté que nous, communauté internationale, devrons, ensemble, appliquer ces nouvelles sanctions, de même que toutes les autres mesures adoptées par le Conseil. Tous les États Membres doivent jouer le rôle qui leur revient pour mettre pleinement en œuvre ces sanctions. Nous nous engageons collectivement à remédier au comportement de la République populaire démocratique de Corée. Nous devons montrer notre détermination collective à mettre un terme à ses actes illégaux et déstabilisateurs.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine a voté pour la résolution 2356 (2017), qui désigne de nouvelles personnes et entités nord-coréennes à inscrire sur les listes de surveillance pertinentes, en réaction aux récents tirs de missiles balistiques provocateurs effectués par la République populaire démocratique de Corée. Nous saluons les efforts des délégations qui ont participé à la rédaction du texte.

Dans le même temps, sur fond de tirs de missiles presque hebdomadaires et des progrès rapides enregistrés dans le programme de missiles nord-coréen, Pyongyang poursuit sa rhétorique agressive et ses manœuvres habiles pour se soustraire aux interdictions et restrictions en place. Force est de constater que le régime actuel de sanctions doit être renforcé. Nous avons tous conscience que la République populaire démocratique de Corée continue de se procurer les technologies, matières, équipements et ressources financières nécessaires pour poursuivre le développement de ses programmes nucléaire et de missiles. Avec chaque tir ou essai supplémentaire, il est plus difficile pour le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble de mettre un terme à ce sinistre processus.

Il nous incombe à tous de remédier à la menace nucléaire nord-coréenne de manière collective et déterminée. Nous ne devons pas permettre à Pyongyang de continuer à déstabiliser la situation et à discréditer le rôle du Conseil de sécurité dans le contexte des efforts mondiaux de non-prolifération. Seules les mesures énergiques prises par le Conseil sont susceptibles de mettre fin à ces violations systématiques et flagrantes du droit international et de nous rapprocher de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. Nous appelons les membres du Conseil à rester unis face à la question de la République populaire démocratique de Corée, afin de faire en sorte que Pyongyang se conforme pleinement aux décisions et exigences du Conseil. Seule une position ferme et unifiée portera des fruits et permettra d'atténuer les tensions dans la région.

J'avais espéré pouvoir conclure ma déclaration sur cette note optimiste. Malheureusement, la déclaration de la délégation russe il y a quelques minutes a fait naître des doutes qui m'ont rendu la tâche difficile.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2356 (2017) sur la République populaire démocratique de Corée. La position de Kazakhstan reste stable et cohérente. Nous condamnons dans les termes les plus forts tous les tirs de missiles balistiques, car ils s'inscrivent en violation flagrante de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. De tels agissements compromettent nos efforts communs à l'international pour renforcer la paix et la sécurité régionales et, en définitive, internationales.

La dénucléarisation de la péninsule coréenne est une composante clef du maintien de la sécurité globale en Asie. La détention d'armes nucléaires par le régime nord-coréen est vouée à créer un précédent qui ne manquera pas d'entraîner une escalade de la course régionale aux armements et qui pourrait pousser d'autres acteurs à une prolifération supplémentaire pour compenser la menace nucléaire posée par la République populaire démocratique de Corée.

Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir d'actions qui ont une incidence sur le processus de désarmement et de non-prolifération nucléaires et qui font peser une menace sur la sécurité régionale aussi bien que mondiale. Le statut d'État non doté d'armes nucléaires de mon pays est la preuve la plus convaincante que cette approche est la seule voie prometteuse. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à faire le même choix. Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'autre option que l'attachement collectif aux obligations internationales contractées en vertu des résolutions du Conseil de sécurité.

Nous rappelons que, par principe, le Kazakhstan condamne fermement l'utilisation d'armes de destruction massive par quelque partie que ce soit et promeut le règlement des conflits par le dialogue. Nous appelons

toutes les parties intéressées et tous les États Membres à prendre des mesures équilibrées et responsables qui ne se soldent pas par des conséquences irréversibles. Nous appelons également toutes les parties concernées à s'abstenir de toute action susceptible d'accroître les risques d'une escalade militaire et d'attiser les tensions dans la région. Mon pays est fermement convaincu que, à ce stade critique, le Conseil de sécurité, seul organe chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales, doit préserver son unité sur cette question importante.

M. Delattre (France) : Je remercie les États-Unis d'avoir présenté la résolution 2356 (2017), dont la France salue l'adoption à l'unanimité.

La Corée du Nord poursuit depuis des années, à marche forcée, le développement de ses programmes nucléaire et balistique, initié au plus haut niveau du régime. Elle s'efforce méthodiquement d'acquérir un arsenal nucléaire opérationnel, au prix du sacrifice de sa propre population. Ne nous y trompons pas, en effet : chacun des tirs balistiques effectués rapproche le régime nord-coréen d'une capacité nucléaire militaire opérationnelle, précise et diversifiée, cela à un rythme alarmant et qui ne fait que s'accélérer. La Corée du Nord détient en parallèle d'autres armes de destruction massive, chimiques et biologiques, dont le danger ne doit pas être sous-estimé.

Cette situation alimente aujourd'hui une grave montée des tensions dans la péninsule coréenne. Chaque pays risque de se trouver un jour à la portée des missiles nord-coréens; c'est donc notre sécurité à tous qui se trouve dès maintenant menacée. Au-delà, c'est l'ensemble du régime de non-prolifération, lui-même au cœur de notre système de sécurité, qui est en danger. Malgré nos avertissements répétés, la Corée du Nord n'a cessé de braver toutes les injonctions du Conseil et de défier la communauté internationale dans son ensemble. Devant la gravité et l'urgence de la menace, l'une des menaces les plus aiguës à la paix et à la sécurité internationales, il était urgent que le Conseil marque sa préoccupation et réaffirme son autorité.

La France se félicite donc de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2356 (2017) proposée par les États-Unis, qui permet de réaffirmer un triple message, dénué d'ambiguïté, d'unité, de fermeté et d'engagement du Conseil de sécurité. Cette résolution, par laquelle le Conseil condamne les agissements injustifiables nord-coréens, sanctionne des individus et des entités au cœur du fonctionnement du régime, de ses programmes notamment balistiques, et du financement de ceux-ci.

Cette résolution constitue une réponse déterminée mais c'est également un nouvel avertissement. La dangereuse et irresponsable fuite en avant de la Corée du Nord doit en effet cesser. La Corée du Nord doit prendre conscience que si elle s'obstine dans le choix de l'escalade et de la provocation, alors nous n'aurons d'autre choix que de renforcer la pression, avec une totale détermination. La France l'a dit, les sanctions ne sont pas une fin en soi. Mais face à l'entêtement irresponsable et injustifiable du régime nord-coréen, il n'y a aujourd'hui pas d'autre solution que la fermeté pour le convaincre de revenir à la table des négociations.

Or, la situation actuelle constitue l'exact opposé d'un contexte de dialogue. Il appartient donc à la Corée du Nord de montrer sincèrement, par des gestes concrets et de bonne foi, qu'elle est prête à s'investir dans une solution négociée et à contribuer à l'apaisement des tensions dans la péninsule coréenne. Il y a urgence, dans le cadre de notre objectif, qui reste la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Comme d'autres, nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité aujourd'hui de la résolution 2356 (2017). L'action du Conseil vient en réponse à l'intensification des provocations de la part de la République populaire démocratique de Corée et atteste une fois encore de l'unité et de la détermination du Conseil concernant cette question.

La Suède condamne dans les termes les plus fermes les tirs répétés de missiles balistiques effectués par la République populaire démocratique de Corée. Ces agissements constituent une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous sommes solidaires avec les pays voisins et leurs populations qui vivent sous la menace constante du comportement hostile de la République populaire démocratique de Corée.

La République populaire démocratique de Corée continue d'ignorer ouvertement ses obligations internationales. La mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris celle qui vient d'être adoptée, est essentielle, et nous demandons à tous les États Membres de l'ONU de se conformer à leurs obligations à cet égard.

Enfin, les sanctions seules ne règleront pas le problème dans la péninsule coréenne. Des efforts diplomatiques redoublés et novateurs sont nécessaires

pour éviter tout malentendu et une nouvelle escalade et pour commencer à préparer le terrain à une solution diplomatique pacifique et globale pour la péninsule et l'ensemble de la région. Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de se réengager dans un dialogue crédible et constructif avec la communauté internationale.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay saisit cette occasion pour se déclarer encore une fois préoccupé par les tirs répétés de missiles balistiques de la Corée du Nord et par la montée des tensions dans la péninsule coréenne. Ces actions constituent une menace grave à la paix et la sécurité internationales et une violation claire des résolutions du Conseil de sécurité.

L'Uruguay a voté pour la résolution 2356 (2017) car il considère l'application de sanctions comme un instrument dont dispose le Conseil de sécurité pour s'acquitter de ses fonctions. C'est pourquoi les sanctions ne sont pas une fin en soi, mais un outil servant à atteindre un objectif politique – dans le cas présent, la dénucléarisation de la Corée du Nord. Dans le même ordre d'idées, il est indispensable que les États Membres montrent qu'ils sont engagés et fermement déterminés à respecter leurs obligations et à veiller à l'application correcte et efficace des sanctions, tout en évitant dans le même temps les conséquences humanitaires négatives pour la population nord-coréenne.

L'Uruguay insiste sur la nécessité d'œuvrer à la réduction des tensions dans la péninsule et au-delà. La Corée du Nord doit respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité et renoncer à ses ambitions nucléaires, ce qui contribuera à la création d'un environnement pacifique et à un réengagement dans la voie du dialogue, l'objectif ultime étant de parvenir à la dénucléarisation.

Au Conseil de sécurité, l'Uruguay continuera de s'employer, aux côtés des 14 autres membres, à définir une nouvelle ligne d'action et à adopter de nouvelles modalités de négociation pour débloquer cette situation, réaffirmant ainsi sa volonté de trouver une solution politique et diplomatique pacifique à la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne – une solution qui éloigne le risque d'un conflit aux proportions indésirables et imprévisibles.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord adresser mes sincères remerciements aux délégations des États-Unis et de la Chine pour avoir préparé et rédigé le projet de résolution 2356 (2017) adopté par le Conseil aujourd'hui.

L'adoption de ce texte à l'unanimité signale clairement que les membres du Conseil et la communauté internationale entendent réagir aux derniers agissements de la République populaire démocratique de Corée, qui constituent une violation de ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les deux plus récentes, la résolution 2270 (2016) et la résolution 2321 (2016). L'Égypte appelle les parties concernées à redoubler d'efforts diplomatiques pour relancer le processus politique en vue de la dénucléarisation de la péninsule coréenne et préserver le régime international de non-prolifération. L'Égypte réaffirme qu'elle est disposée à appuyer tous les efforts internationaux et toutes les initiatives proposées en vue d'un règlement pacifique de la crise coréenne. Nous soulignons également qu'il importe d'éviter d'aggraver la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée.

Enfin, nous insistons sur le rôle central du Conseil et sur sa nécessaire unité ainsi que sur l'importance de la cohésion. L'Égypte souligne également l'importance pour le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et son groupe d'experts d'avoir des échanges constructifs avec la communauté internationale aux fins de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. Ciss (Sénégal) : La délégation sénégalaise a voté pour la résolution 2356 (2017) renforçant le régime de sanctions en République populaire démocratique de Corée, conformément à l'engagement de mon pays en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, mais aussi pour matérialiser la position du Sénégal en faveur d'une dénucléarisation de la péninsule coréenne.

En effet, les récents tirs de missiles balistiques effectués par la Corée du Nord et que mon pays a fermement condamnés à chaque fois attentent de la volonté de ce pays de poursuivre son programme nucléaire et balistique. Or, les précédentes sanctions prises n'ont pas empêché l'amélioration progressive et l'expansion des capacités nucléaires et des missiles balistique de la Corée du Nord, qui continue de violer de manière flagrante les résolutions et demandes répétées du Conseil de respecter ses obligations internationales dans ce domaine, et ceci d'une manière claire, irréversible et vérifiable. Ces agissements de la Corée du Nord constituent donc non seulement une menace pour les populations de la péninsule et de la région, mais

portent également gravement atteinte aussi au régime de non-prolifération, avec comme ambition la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires, ce qui exacerbe considérablement les tensions dans la région et au-delà.

C'est donc l'occasion pour mon pays, le Sénégal, de réaffirmer son attachement au respect scrupuleux des résolutions pertinentes du Conseil, mais aussi de réitérer son espoir d'une reprise imminente pour une solution globale, pacifique, diplomatique et politique à cette crise.

M. Alemu (Éthiopie) : (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer l'adoption à l'unanimité de la résolution 2356 (2017) qui, une fois de plus, envoie un message ferme et unifié du Conseil de sécurité en réponse aux multiples essais de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée.

La situation dans la péninsule coréenne est une source de grande préoccupation. Les activités relatives aux missiles balistiques menées par la République populaire démocratique de Corée en violation des résolutions du Conseil de sécurité, compromettent gravement la paix et la sécurité régionales et internationales. La résolution d'aujourd'hui réaffirme une fois de plus la position sans équivoque du Conseil qui appelle la République populaire démocratique de Corée à renoncer totalement aux armes nucléaires et à tous programmes nucléaires existants de façon complète, vérifiable et irréversible, et à cesser immédiatement toutes les activités connexes. À notre avis, c'est dans l'intérêt de tous – les voisins de la République populaire démocratique de Corée et la République populaire démocratique de Corée elle-même, la péninsule coréenne dans son ensemble et la communauté internationale. Comme l'a dit la Chine, le moment est propice. Nous souhaitons un règlement pacifique de ce problème. Une nouvelle escalade de la situation sur la péninsule coréenne aura sans aucun doute des conséquences dévastatrices pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

La République populaire démocratique République de Corée ne devrait pas être surprise des inquiétudes qu'elle suscite. Il est donc très important que la République populaire démocratique de Corée honore ses engagements internationaux concernant la dénucléarisation et se conforme pleinement aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin de réduire les tensions dans la région. La mise en oeuvre intégrale des résolutions du Conseil de sécurité sur la République populaire démocratique de Corée, y compris la résolution que nous venons d'adopter aujourd'hui, est devenue encore plus cruciale à la lumière de la situation actuelle. Pour notre part, nous restons déterminés à nous acquitter de nos obligations.

Enfin, la nécessité de trouver un règlement pacifique, diplomatique et politique de cette question n'a jamais été aussi urgente. Nous appuyons tous les efforts axés sur la recherche d'une solution pacifique et globale par la voie du dialogue, comme le rappelle la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'État plurinational de Bolivie.

La Bolivie condamne fermement les tirs de missiles balistiques et la réalisation d'essais nucléaires par la République populaire démocratique de Corée. Nous appelons ce pays à abandonner son programme nucléaire de manière complète, vérifiable et irréversible.

Nous pensons également que les sanctions sont un moyen et non une fin en soi. Comme convenu lors du dernier Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Groupe des 77, qui réunit plus de deux tiers de l'Organisation, nous condamnons les sanctions unilatérales que nous considérons contraires au droit international.

Nous exhortons également toutes les parties impliquées à éviter la surenchère dans les propos ou les actes susceptibles d'exacerber les tensions et de mettre en péril la paix et la sécurité internationales, en particulier dans la péninsule coréenne.

Nous soulignons également que nous devons rejeter toute solution militaire à cette situation et nous devons tirer le meilleur parti des ressources fournies par la diplomatie, telles que le dialogue et la négociation. Nous nous félicitons de la proposition portant tant sur la cessation des lancements de missiles et que sur la fin des essais nucléaires, ainsi que sur la cessation des exercices militaires.

Enfin, nous appelons à une plus grande participation des membres du Conseil à l'examen de cette question et d'autres questions d'intérêt mondial.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la République de Corée.

M. Cho Tae-yul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier la présidence bolivienne d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Ma délégation est reconnaissante de participer à cette importante séance.

Le dernier lancement de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée, le 29 mai, était le neuvième en 2017 et le troisième pendant le seul mois de mai. En fait, la République populaire démocratique de Corée a procédé à des lancements de missiles balistiques presque hebdomadaires depuis l'investiture du nouveau Gouvernement à Séoul, le 10 mai. Ces provocations de la République populaire démocratique de Corée, en violation flagrante de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, ne sauraient être tolérées. Il faut y répondre avec détermination. C'est pour cette raison que la République de Corée a appuyé l'adoption à l'unanimité de la résolution 2356 (2017) en réponse à la série de lancements de missiles balistiques et d'autres activités interdites menés par la République populaire démocratique de Corée depuis le 9 septembre 2016.

La nouvelle résolution sur l'imposition de sanctions adoptée aujourd'hui envoie un message clair, à savoir que le Conseil ne tolérera pas de multiples tirs de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée, quels que soient leur portée, leur type ou leur destination. Avec l'adoption de cette résolution, qui s'est quelque peu écartée de la réponse habituellement réservée aux lancements de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée, le Conseil a fait montre de son unité et de sa détermination à répondre énergiquement face à la série de provocations de la République populaire démocratique de Corée.

La résolution 2356 (2017) fait fond sur le régime de sanctions contre la République populaire démocratique de Corée et en élargit la portée. Les personnes et les entités qui seront soumises à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs au titre de la présente résolution incluent les hauts responsables de la République populaire démocratique de Corée et de son appareil militaire qui sont directement responsables du programme de missiles balistiques illicite du régime. Certains entrepreneurs et entités commerciales de la République populaire démocratique de Corée sont également nouvellement désignés, ce qui, je crois, aidera à restreindre encore la capacité de la République populaire démocratique de Corée à financer ses activités illicites.

Je saisis cette occasion pour demander instamment aux États Membres d'appliquer intégralement toutes les sanctions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2270 (2016), 2321 (2016) et 2356 (2017). Après tout, l'objectif ultime des sanctions et des pressions est de ramener la République populaire démocratique de Corée à la table des négociations dans l'optique de la dénucléarisation. Pour amener la République populaire démocratique de Corée à choisir la voie du dialogue vers cet objectif, nous, la communauté internationale, devons nous exprimer d'une seule voix et agir de manière solidaire en mettant pleinement en oeuvre toutes les résolutions relatives aux sanctions. J'espère sincèrement que la République populaire démocratique de Corée tiendra compte des exigences concertées de la communauté internationale et saisira cette occasion, sans plus tarder, pour définir un nouveau départ dans les relations inter-coréennes, ainsi que dans ses relations avec la communauté internationale.

Compte tenu de la possibilité d'une autre provocation de la part de la République populaire démocratique de Corée, nous devons continuer à nous tenir prêt à répondre à toute nouvelle provocation de manière plus proactive.

En conclusion, je voudrais une fois de plus exhorter la République populaire démocratique de Corée à cesser toute forme de provocation et à prendre immédiatement des mesures en faveur du dialogue et de la dénucléarisation.

La séance est levée à 17 h 40.